

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER



RAPPORT FINANCIER ANNUEL CONSOLIDÉ

31 DÉCEMBRE 2021

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

RAPPORT FINANCIER ANNUEL CONSOLIDÉ 31 DÉCEMBRE 2021

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----------|
| Rapport de la direction | 1 |
| Rapport de l'auditeur indépendant | 3 |
| Bilan consolidé | 5 |
| Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés | 6 |
| Flux de trésorerie consolidés | 8 |
| Notes afférentes aux états financiers consolidés | 9 |
| Renseignements supplémentaires : | |
| Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés | |
| Fonds des programmes..... | 24 |
| Fonds des rentes viagères..... | 25 |
| Fonds de capitalisation..... | 26 |

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Rapport de la direction

La direction de la Fondation est responsable de la préparation des états financiers consolidés. De l'avis de la direction, ces états financiers consolidés donnent une image fidèle de la forme et de la substance des transactions et reflètent raisonnablement la situation financière et les résultats des activités de la Fondation. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. La direction a utilisé, pour comptabiliser les montants présentés dans les états financiers consolidés, les meilleures estimations et les jugements appropriés qu'elle estime raisonnables dans les circonstances en vue de s'assurer que les états financiers consolidés sont, dans tous leurs aspects significatifs, fidèlement présentés.

L'information financière est présentée par fonds dans le rapport financier annuel de la Fondation afin de mieux segmenter ses principaux axes opérationnels. Le fonds des programmes regroupe les activités fondamentales de la Fondation mises en œuvre pour s'acquitter de sa mission d'aider les communautés les plus démunies de notre planète à retrouver leur dignité humaine de manière durable et soutenable. Ce fonds ne reçoit toutefois que les revenus perçus pour le financement direct des projets communautaires. Dans ces circonstances, la capacité et la stabilité financière à long terme sont par conséquent des composantes indispensables au soutien de ces engagements à long terme, et en représentent des éléments contributifs importants. Le fonds de capitalisation a pour objet de regrouper les activités de soutien financier à long terme. Ainsi, le produit des campagnes de capitalisation, les dons patrimoniaux et les autres apports à long terme y sont comptabilisés et le fonds de capitalisation effectue annuellement des contributions au soutien de l'exploitation des programmes à même le patrimoine de la Fondation qui y est conservé. Le fonds des rentes viagères continue de rendre compte distinctement des opérations de rentes, répondant ainsi aux critères d'importance, de différenciation et de risque particulier associés à cette activité.

Les opérations de rentes viagères sont comptabilisées selon les méthodes comptables utilisées par les entreprises d'assurances de personnes, dont les produits de rentes sont une composante. Cette présentation offre une compréhension plus complète au lecteur des états financiers consolidés quant aux composantes financières de ces opérations de rentes viagères ainsi qu'une meilleure appréciation de la performance et des risques découlant de cette activité. Le comité de direction mandate des actuaires indépendants pour évaluer les passifs découlant de ces activités. La plus récente évaluation indépendante du passif actuariel a été effectuée au 31 décembre 2020. La prochaine évaluation est prévue au 31 décembre 2022.

Pour assurer la justesse et l'objectivité des données contenues dans les états financiers consolidés, la direction a doté la Fondation et ses filiales de systèmes de contrôles internes. La direction croit que les contrôles internes donnent l'assurance raisonnable que les données financières sont fiables et constituent une base adéquate pour l'établissement de rapports financiers, et que les biens de la Fondation sont convenablement comptabilisés et préservés.

Le conseil d'administration délègue la gestion des placements au comité de placements, lequel agit à titre de fiduciaire pour les participants. Le comité de placements voit à la gestion prudente et efficace de l'actif de la Fondation et à la préparation d'une politique de placements écrite tenant compte de ses caractéristiques et obligations financières propres. La politique de placements est revue annuellement. Ce comité recommande les gestionnaires de placements et définit leurs mandats et objectifs. Il recommande également le gardien des valeurs. De plus, il effectue semi-annuellement une analyse de la répartition des actifs ainsi qu'une évaluation du rendement du portefeuille et de la performance des gestionnaires à l'aide des données fournies par un évaluateur indépendant.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Rapport de la direction (suite)

Le conseil d'administration exerce sa responsabilité de manière continue relativement aux états financiers consolidés contenus dans le présent rapport annuel notamment par l'entremise de son comité d'audit et de gestion de risques, lequel est composé, en majorité, de personnes externes à l'équipe de gestion. Le comité d'audit et de gestion de risques rencontre l'auditeur indépendant de la Fondation au début et à la conclusion de son mandat; il revoit les états financiers consolidés audités de la Fondation et formule les recommandations appropriées au conseil d'administration.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., l'auditeur indépendant de la Fondation et dont le rapport suit, a audité les états financiers consolidés de la Fondation conformément aux normes canadiennes d'audit. Son audit fournit un examen objectif et indépendant de la présentation fidèle de la situation financière et des résultats des activités de la Fondation selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

La direction est d'avis que sa gestion des risques financiers de la Fondation est adéquate et que sa stabilité financière à long terme est bien assurée. Au 31 décembre 2021, le solde disponible du fonds des programmes, lequel correspond au fonds de roulement de la Fondation, représente 31,2 % des opérations du fonds ou près de quatre mois d'activités. Au cours de l'exercice, le fonds de capitalisation a contribué 3 468 147 \$ au soutien des programmes, soit l'équivalent de 32,6 % des charges totales. En fin d'exercice, le solde du fonds de capitalisation s'élève à 33 240 182 \$, soit plus de neuf fois la contribution annuelle au fonds des programmes. En ce qui concerne les opérations de rentes, elles ont dégagé un surplus de 252 388 \$ au cours de l'exercice. La provision pour prestations futures, actualisée selon les paramètres établis par l'évaluation actuarielle effectuée au 31 décembre 2020 par Consultation Aon inc., a diminué de 1 799 855 \$ par rapport à l'exercice précédent. Le solde discrétionnaire du fonds de capitalisation représente une couverture additionnelle de 164 % de la provision pour prestations futures.



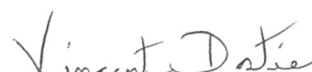
André Dufour

Président



Richard Veenstra

Directeur général



Vincent Dostie

Trésorier

Montréal, Canada
Le 4 mai 2022

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la
Fondation Jules et Paul-Émile Léger

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Fondation Jules et Paul-Émile Léger (la « Fondation »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2021, et les états consolidés des produits, charges et évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers consolidés »).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 17 mai 2022

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A120628

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Bilan consolidé

| 31 décembre | | | | 2021 | 2020 |
|--|----------------------|---------------------------|-------------------------|---------------|---------------|
| | Fonds des programmes | Fonds des rentes viagères | Fonds de capitalisation | Total | Total |
| Actif | | | | | |
| Encaisse | 1 083 335 \$ | – \$ | – \$ | 1 083 335 \$ | 1 287 994 \$ |
| Débiteurs | 185 636 | 1 709 | – | 187 345 | 113 893 |
| Avances interfonds à recevoir* | – | 728 148* | – | – | – |
| Frais payés d'avance | 106 680 | – | – | 106 680 | 110 131 |
| Autres actifs | 56 705 | – | – | 56 705 | 35 907 |
| | 1 432 356 | 729 857 | – | 1 434 065 | 1 547 925 |
| Placements (note 3) | 3 642 897 | 13 519 139 | 33 695 049 | 50 857 085 | 48 239 917 |
| Immobilisations (note 4) | 71 958 | – | – | 71 958 | 109 366 |
| | 5 147 211 \$ | 14 248 996 \$ | 33 695 049 \$ | 52 363 108 \$ | 49 897 208 \$ |
| Passif | | | | | |
| Créiteurs et charges à payer | 460 555 \$ | 277 500 \$ | – \$ | 738 055 \$ | 995 811 \$ |
| Avances interfonds à payer* | 724 781* | – | 3 367* | – | – |
| Contributions des gouvernements reportées (note 5) | 576 654 | – | – | 576 654 | 1 030 256 |
| Contributions du public et d'organismes reportées (note 5) | 58 932 | – | 451 500 | 510 432 | 824 770 |
| | 1 820 922 | 277 500 | 454 867 | 1 825 141 | 2 850 837 |
| Provision pour prestations futures (note 6) | – | 13 971 496 | – | 13 971 496 | 15 771 351 |
| | 1 820 922 | 14 248 996 | 454 867 | 15 796 637 | 18 622 188 |
| Engagements (note 14) | | | | | |
| Solde de fonds | | | | | |
| Investi en immobilisations | 71 958 | – | – | 71 958 | 109 366 |
| Affecté en permanence (note 7) | – | – | 10 330 656 | 10 330 656 | 8 915 344 |
| Affecté par la direction | – | – | 22 909 526 | 22 909 526 | 19 234 567 |
| Disponible | 3 254 331 | – | – | 3 254 331 | 3 015 743 |
| | 3 326 289 | – | 33 240 182 | 36 566 471 | 31 275 020 |
| | 5 147 211 \$ | 14 248 996 \$ | 33 695 049 \$ | 52 363 108 \$ | 49 897 208 \$ |

* Ces montants n'apparaissent pas dans la colonne du total étant donné qu'ils s'éliminent.

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil,



Administrateur



Administrateur

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés

| Exercice terminé le 31 décembre | | | | 2021 | 2020 |
|--|----------------------|---------------------------|-------------------------|---------------------|---------------------|
| | Fonds des programmes | Fonds des rentes viagères | Fonds de capitalisation | Total | Total |
| Produits | | | | | |
| Gouvernement canadien | 3 846 165 \$ | – \$ | – \$ | 3 846 165 \$ | 4 623 713 \$ |
| Gouvernement québécois | 499 006 | – | – | 499 006 | 98 989 |
| Public et organismes : | | | | | |
| Dons | 2 305 402 | – | 63 798 | 2 369 200 | 2 006 226 |
| Legs | – | – | 3 203 476 | 3 203 476 | 1 933 246 |
| Placements (note 8) | 726 799 | (364 749) | 5 554 515 | 5 916 565 | 5 607 013 |
| Rentes souscrites | – | 634 777 | – | 634 777 | 938 246 |
| | 7 377 372 | 270 028 | 8 821 789 | 16 469 189 | 15 207 433 |
| Charges (note 9) | | | | | |
| Programmes (note 10) | 8 630 106 | – | – | 8 630 106 | 8 245 515 |
| Promotion et communication | 1 226 351 | 63 478 | 326 729 | 1 616 558 | 1 674 856 |
| Administration | 787 882 | 74 134 | 150 479 | 1 012 495 | 1 119 395 |
| Primes d'assurance vie | – | – | 38 551 | 38 551 | 33 161 |
| Prestations aux titulaires de contrats | – | 1 679 883 | – | 1 679 883 | 1 821 932 |
| Variation de la provision pour prestations futures (note 6) | – | (1 799 855) | – | (1 799 855) | (3 257 299) |
| Changements d'hypothèses et de méthodologie (note 6) | – | – | – | – | 1 238 000 |
| | 10 644 339 | 17 640 | 515 759 | 11 177 738 | 10 875 560 |
| (Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges | (3 266 967) | 252 388 | 8 306 030 | 5 291 451 | 4 331 873 |
| Virement de l'excédent de l'exercice du fonds des rentes viagères au fonds de capitalisation | – | (252 388) | 252 388 | – | – |
| Virement du fonds de capitalisation au fonds des programmes pour soutenir les opérations de l'exercice | 3 468 147 | – | (3 468 147) | – | – |
| Variation du solde de fonds liée aux activités de l'exercice | 201 180 \$ | – \$ | 5 090 271 \$ | 5 291 451 \$ | 4 331 873 \$ |

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés (suite)

| Exercice terminé le 31 décembre | | | | 2021 | 2020 |
|--|----------------------|---------------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|
| | Fonds des programmes | Fonds des rentes viagères | Fonds de capitalisation | Total | Total |
| Solde reporté de la page précédente | 201 180 \$ | – \$ | 5 090 271 \$ | 5 291 451 \$ | 4 331 873 \$ |
| Solde de fonds au début | 3 125 109 | – | 28 149 911 | 31 275 020 | 26 943 147 |
| Solde de fonds à la fin | 3 326 289 \$ | – \$ | 33 240 182 \$ | 36 566 471 \$ | 31 275 020 \$ |
| Composé de : | | | | | |
| Solde de fonds investi en immobilisations | 71 958 \$ | – \$ | – \$ | 71 958 \$ | 109 366 \$ |
| Solde de fonds affecté en permanence (note 7) | – | – | 10 330 656 | 10 330 656 | 8 915 344 |
| Solde de fonds affecté par la direction pour assurer la pérennité et soutenir le financement à long terme des programmes | – | – | 22 909 526 | 22 909 526 | 19 234 567 |
| Solde de fonds disponible pour maintenir un fonds de roulement et appuyer les engagements liés aux programmes | 3 254 331 | – | – | 3 254 331 | 3 015 743 |
| | 3 326 289 \$ | – \$ | 33 240 182 \$ | 36 566 471 \$ | 31 275 020 \$ |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Flux de trésorerie consolidés

| Exercice terminé le 31 décembre | 2021 | 2020 |
|---|---------------------|---------------------|
| Activités de fonctionnement | | |
| Fonds des programmes : | | |
| Insuffisance des produits par rapport aux charges | (3 266 967)\$ | (3 373 731)\$ |
| Éléments sans incidence sur les liquidités : | | |
| Amortissement des immobilisations | 52 200 | 45 152 |
| Augmentation de la juste valeur des placements | (551 163) | (433 265) |
| Variation nette des contributions reportées | (767 940) | (806 473) |
| Variation nette des autres éléments hors caisse de l'actif et du passif | 459 700 | (646 923) |
| | (4 074 170) | (5 215 240) |
| Fonds des rentes viagères : | | |
| Excédent des produits sur les charges | 252 388 | 3 256 735 |
| Éléments sans incidence sur les liquidités : | | |
| Variation de la provision pour prestations futures | (1 799 855) | (3 257 299) |
| Changements d'hypothèses et de méthodologie | - | 1 238 000 |
| Diminution (augmentation) de la juste valeur des placements | 710 802 | (1 758 210) |
| Variation nette des autres éléments hors caisse de l'actif et du passif | (807 205) | (2 934 169) |
| | (1 643 870) | (3 454 943) |
| Fonds de capitalisation : | | |
| Excédent des produits sur les charges | 8 306 030 | 4 448 869 |
| Élément sans incidence sur les liquidités : | | |
| Augmentation de la juste valeur des placements | (4 424 068) | (1 959 074) |
| Variation nette des autres éléments hors caisse de l'actif et du passif | (1 050) | 3 715 288 |
| | 3 880 912 | 6 205 083 |
| | (1 837 128) | (2 465 100) |
| Activités d'investissement | | |
| Fonds des programmes : | | |
| Cession nette de placements | 416 156 | 1 548 010 |
| Acquisition d'immobilisations | (14 792) | (68 624) |
| Fonds des rentes viagères : | | |
| Cession nette de placements | 1 896 258 | 6 711 678 |
| Fonds de capitalisation : | | |
| Acquisition nette de placements | (665 153) | (5 890 035) |
| | 1 632 469 | 2 301 029 |
| Diminution nette de l'encaisse | (204 659) | (164 071) |
| Encaisse au début | 1 287 994 | 1 452 065 |
| Encaisse à la fin | 1 083 335 \$ | 1 287 994 \$ |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2021

1. Statuts et nature des activités

La Fondation Jules et Paul-Émile Léger (la « Fondation ») est une société sans but lucratif constituée en vertu d'une loi spéciale du Parlement du Canada, sanctionnée le 18 décembre 1981. La Fondation a pour mission d'aider les orphelins, les vieillards, les lépreux, les personnes handicapées, les déshérités et les victimes de sévices. Les principaux objectifs sont de combattre la maladie et la faim, d'organiser, d'encourager, de coordonner et de soutenir, matériellement et spirituellement, toute activité ou œuvre éducative, religieuse, philanthropique, humanitaire ou de bienfaisance, tant au Canada qu'à l'étranger.

Pour s'acquitter de sa mission, la Fondation sollicite des contributions du public, des gouvernements et d'autres organismes, tant pour appuyer directement ses activités et programmes en cours que pour financer ses engagements à long terme et assurer sa pérennité. De la part des individus, la Fondation sollicite des dons courants et des dons patrimoniaux (legs). Ces dons et contributions sont appelés apports aux fins des méthodes comptables. Les contributions majeures effectuées par des individus sont parfois identifiées comme fonds in memoriam selon la volonté du donateur. En plus de ces apports, la Fondation reçoit des contributions de capitaux (rentes souscrites) cédés irrévocablement en contrepartie de rentes viagères.

La Fondation soutient des programmes et des projets communautaires qui favorisent un développement durable au Canada, en Amérique latine, en Afrique et en Asie. Ceux-ci s'inscrivent dans le cadre d'interventions qui s'échelonnent sur plusieurs années et qui sont exécutées conjointement avec des partenaires non gouvernementaux locaux.

Afin de soutenir financièrement ses programmes, la Fondation s'est dotée d'une politique de gestion, laquelle, depuis sa création par le Cardinal Léger, vise notamment à affecter les revenus de placements aux frais fixes et généraux, permettant ainsi d'attribuer une plus grande part des dons du public aux programmes.

Pour conserver leur statut d'organismes de bienfaisance, la Fondation et ses filiales doivent répondre à des exigences concernant leurs dépenses annuelles (« dépenses minimales de bienfaisance ») en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Les dépenses minimales de bienfaisance correspondent au montant minimal calculé qu'un organisme de bienfaisance enregistré doit dépenser chaque année à même ses propres programmes de bienfaisance ou en faisant des dons à des donataires reconnus. Le défaut de se conformer aux exigences peut mener à la révocation de l'enregistrement de l'organisme de bienfaisance. Au 31 décembre 2021, la Fondation et ses filiales se conforment aux exigences de l'Agence du revenu du Canada.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2021

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) États financiers consolidés

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Fondation et de ses filiales en propriété exclusive :

- | | |
|---|-------------------------------|
| - Éditions des partenaires | - Les Partenaires du Cardinal |
| - Institut Cardinal Léger pour la santé | - Partenaires du monde |
| - La Croix d'or | - Recours des sans-abri |
| - Le Cardinal Léger et ses œuvres | - Secours aux aînés |

b) Comptabilité par fonds

Les états financiers consolidés sont présentés par fonds.

Fonds des programmes

Le fonds des programmes regroupe toutes les activités menées par la Fondation pour soutenir son action caritative au Canada et à l'étranger, par programmes autonomes ou en partenariat. Les produits du fonds des programmes comprennent les contributions des partenaires et les dons courants du grand public.

Fonds des rentes viagères

Le fonds des rentes viagères présente les opérations découlant d'ententes contractuelles par lesquelles les titulaires rentiers cèdent irrévocablement un capital en contrepartie d'une rente viagère. Les excédents annuels découlant de cette activité sont virés au fonds de capitalisation et les insuffisances, s'il y a lieu, sont comblées par ce fonds.

Fonds de capitalisation

Le fonds de capitalisation a pour objectif d'assurer la pérennité de la Fondation et de soutenir au besoin le financement à long terme des programmes. Il reçoit les apports provenant des campagnes de capitalisation, les legs, les apports pour le paiement de primes d'assurance vie et les dotations. Le fonds reçoit également les excédents du fonds des rentes viagères et comble, s'il y a lieu, les insuffisances de ce fonds.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (*suite*)

31 décembre 2021

2. Principales méthodes comptables (*suite*)

c) Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont évalués initialement à la juste valeur au moment où la Fondation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés sont initialement évalués au coût. Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Fondation dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés, sont incluses dans les produits de placements.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé dans l'état des produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement, la Fondation comptabilise dans l'état des produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans l'état des produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2021

2. Principales méthodes comptables (suite)

c) Instruments financiers (suite)

Placements

Les placements sont investis par le biais d'une caisse commune qui détient et gère l'ensemble des valeurs mobilières de la Fondation. Les placements du fonds des programmes et du fonds de capitalisation sont investis dans un portefeuille dans lequel chaque fonds détient une quote-part. Les revenus nets de placements de ce portefeuille sont répartis mensuellement entre chacun des fonds selon la quote-part de leur participation. Les placements du fonds des rentes viagères sont investis dans un portefeuille distinct selon la méthode de l'investissement guidé par le passif. Les produits de placements sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

d) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Leur amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux annuels suivants :

| | Taux |
|--------------------------------------|---------------|
| Mobilier et équipement | 20 % |
| Équipement informatique et logiciels | 30 % |
| Améliorations locatives | Durée du bail |

e) Constatation des produits

La méthode du report est appliquée pour comptabiliser les apports.

Fonds des programmes

Les apports affectés, c'est-à-dire les apports grevés d'une obligation d'utiliser de façon prescrite les ressources, sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus et si leur encaissement est raisonnablement assuré.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2021

2. Principales méthodes comptables (suite)

e) Constatation des produits (suite)

Fonds des rentes viagères

Les contrats de rentes viagères conclus avec des titulaires rentiers sont présentés au fonds des rentes viagères et sont comptabilisés en vertu des méthodes comptables utilisées par les entreprises d'assurances de personnes. Les rentes souscrites sont comptabilisées en entier à la date de l'entente contractuelle. Les charges reflètent la totalité des coûts d'acquisition des contrats conclus durant l'exercice, la totalité des prestations aux rentiers sur la base d'exercice et les fluctuations de la provision pour prestations futures. Cette provision pour prestations futures est déterminée pour chaque contrat souscrit en fonction d'estimations actuarielles concernant les événements futurs et d'une marge raisonnable pour écarts défavorables, et est révisée annuellement en fin d'exercice. Elle correspond au montant qui, ajouté aux revenus de placements nets futurs estimatifs, permettra d'acquitter les montants estimatifs de prestations et de charges liées aux contrats en vigueur dans l'avenir.

Fonds de capitalisation

Les legs particuliers sont constatés comme produits lors de leur encaissement ou du transfert du titre de propriété; les legs universels sont constatés comme produits lorsque le liquidateur obtient les certificats de libération des autorités fiscales.

Les apports versés par les donateurs pour le paiement de primes pour des polices d'assurance vie, dont la Fondation ou une des filiales est propriétaire et bénéficiaire, sont comptabilisés comme produits sous la rubrique des dons et le montant correspondant servant au paiement de primes est inscrit comme charges.

Les apports affectés en permanence par des donateurs sont constatés directement au solde de fonds.

f) Apports reçus sous forme de services

En raison de la difficulté pour déterminer la juste valeur des apports fournis par les bénévoles, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers consolidés. Plusieurs bénévoles consacrent de nombreuses heures à aider à la levée de fonds ou à la prestation des services. De plus, les membres du conseil d'administration de la Fondation et de ses comités agissent bénévolement et ne sont donc pas rémunérés pour les responsabilités qu'ils assument.

Cependant, les apports sous forme de services rendus par des experts non rémunérés pour leur travail dans les programmes internationaux sont comptabilisés à leur juste valeur estimative et sont constatés aux produits et aux charges.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2021

2. Principales méthodes comptables (suite)

g) Constatation des charges relatives aux programmes

Les contributions sont constatées lors des transferts de fonds aux partenaires responsables de l'exécution des programmes. Un transfert de fonds fait suite à un engagement approuvé par le conseil d'administration qui en a la responsabilité et à une entente avec le partenaire responsable de l'exécution du programme.

Les charges relatives aux programmes incluent les contributions, l'évaluation des programmes, la formation et le renforcement des partenaires, l'engagement du public et le suivi et accompagnement.

h) Ventilation des charges

Le Fonds des programmes de la Fondation se livre à trois types d'activités : programmes, promotion et communication, et administration. Le coût de chacune de ces activités se compose des frais de personnel, des autres charges directement rattachées à l'activité et d'une quote-part des charges de fonctionnement communes à l'ensemble de ces activités.

Un des objectifs de la Fondation est de promouvoir l'engagement du public canadien envers l'aide humanitaire à l'étranger par diverses mesures telles que la sensibilisation, l'information et l'appel à l'entraide. De même, la Fondation vise à faire progresser son œuvre et utilise ses communications avec le public à cet effet, qu'ils soient donateurs ou non. En conséquence, toutes les publications de la Fondation, imprimées ou électroniques, sont conçues pour inclure un volet pédagogique précis. Ainsi, les frais relatifs à ces communications avec le public sont répartis entre l'activité des programmes et l'activité de promotion et communication.

Les charges communes ou indirectes de fonctionnement sont réparties entre les activités selon des barèmes adaptés à chaque type de frais et appliqués avec constance d'année en année. Les barèmes sont les suivants :

- la masse salariale administrative est imputée selon la compilation du temps consacré par le personnel à chaque activité;
- les charges de services et autres consommables (téléphone, poste, messagerie, papeterie, impression, location d'équipement) sont réparties en fonction de l'utilisation;
- les charges liées aux ressources physiques (fournitures, équipement informatique et logiciels, amortissements et divers) sont attribuées au prorata du nombre d'employés de chaque service.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2021

2. Principales méthodes comptables (suite)

i) Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires en devises sont convertis au cours en vigueur à la fin de l'exercice, tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux cours historiques. Les produits (principalement les revenus de placements) sont convertis au cours mensuel moyen et les charges liées aux transactions en devises sont converties au cours à la date de la transaction. Les gains et les pertes de change sont principalement générés par la conversion de l'encaisse et des placements en devises et sont inclus dans les produits de placements.

j) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux états financiers consolidés et aux notes afférentes. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur la connaissance que la direction possède des activités en cours. Parmi les principales composantes des états financiers consolidés exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figure la provision pour prestations futures. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Placements

| | 2021 | 2020 |
|---------------------------------------|----------------------|----------------------|
| | Juste valeur | Juste valeur |
| Répartition par catégorie de titres : | | |
| Dépôts et billets à court terme | 152 540 \$ | 644 624 \$ |
| Titres à revenus fixes* | 27 185 815 | 27 711 625 |
| Titres de participation | 23 439 378 | 19 790 832 |
| Revenus courus | 79 352 | 92 836 |
| | 50 857 085 \$ | 48 239 917 \$ |
| Répartition géographique : | | |
| Titres canadiens | 29 540 875 \$ | 35 283 338 \$ |
| Titres étrangers | 21 316 210 | 12 956 579 |
| | 50 857 085 \$ | 48 239 917 \$ |

* Les titres à revenus fixes détenus au 31 décembre 2021 dans le portefeuille du fonds des rentes viagères présentent une durée moyenne de 6,6 ans (6,7 ans au 31 décembre 2020) et un taux de rendement moyen prévu de 1,9 % (1,2 % en 2020).

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2021

4. Immobilisations

| | 2021 | | |
|--------------------------------------|---------------------|----------------------|------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur nette |
| Mobilier et équipement | 187 249 \$ | 185 998 \$ | 1 251 \$ |
| Équipement informatique et logiciels | 596 371 | 554 635 | 41 736 |
| Améliorations locatives | 408 993 | 380 022 | 28 971 |
| | 1 192 613 \$ | 1 120 655 \$ | 71 958 \$ |

L'amortissement de l'exercice est de 52 200 \$ (45 152 \$ en 2020).

| | 2020 | | |
|--------------------------------------|---------------------|----------------------|-------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur nette |
| Mobilier et équipement | 187 249 \$ | 183 965 \$ | 3 284 \$ |
| Équipement informatique et logiciels | 611 074 | 530 126 | 80 948 |
| Améliorations locatives | 400 992 | 375 858 | 25 134 |
| | 1 199 315 \$ | 1 089 949 \$ | 109 366 \$ |

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2021

5. Contributions des gouvernements reportées et contributions du public et d'organismes reportées

Les contributions des gouvernements reportées se détaillent comme suit :

| | 2021 | 2020 |
|---|--------------|--------------|
| Contributions reportées de l'exercice précédent | 1 030 256 \$ | 1 984 815 \$ |
| Contributions reçues au cours de l'exercice | 3 891 569 | 3 768 143 |
| | 4 921 825 | 5 752 958 |
| Contributions constatées comme produits de l'exercice | (4 345 171) | (4 722 702) |
| Contributions reportées à l'exercice suivant | 576 654 \$ | 1 030 256 \$ |

Elles se répartissent comme suit :

| | | |
|---|------------|--------------|
| Projet d'adaptation des communautés aux changements climatiques au Burkina Faso | 201 383 \$ | – \$ |
| Projet de santé maternelle et infantile (PROSAMI) en Haïti | – | 857 903 |
| Projet d'aide humanitaire dans l'Extrême-Nord du Cameroun | 188 155 | 172 353 |
| Projet d'aide humanitaire dans l'État de Borno au Nigéria | 187 116 | – |
| | 576 654 \$ | 1 030 256 \$ |

Les contributions du public et d'organismes reportées proviennent de différentes sources et concernent différentes campagnes. Ces contributions se détaillent comme suit :

| | 2021 | 2020 |
|---|-------------|-------------|
| Contributions reportées de l'exercice précédent | 824 770 \$ | 676 684 \$ |
| Contributions reçues au cours de l'exercice | 1 991 064 | 1 952 794 |
| | 2 815 834 | 2 629 478 |
| Contributions constatées comme produits de l'exercice | (2 305 402) | (1 804 708) |
| Contributions reportées à l'exercice suivant | 510 432 \$ | 824 770 \$ |

Elles se répartissent comme suit :

| | | |
|--------------------------------|------------|------------|
| Projets à l'international | – \$ | 215 282 \$ |
| Projets au Québec | – | 150 000 |
| Fonds Gilberte Falardeau | 451 500 | 451 500 |
| Autres dons affectés et dépôts | 58 932 | 7 988 |
| | 510 432 \$ | 824 770 \$ |

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2021

6. Provision pour prestations futures du fonds des rentes viagères

La provision pour prestations futures à verser aux titulaires rentiers est fondée sur l'hypothèse de la continuité des opérations et tient compte du degré de risque relatif à ces engagements, incluant une provision pour écarts défavorables.

La variation nette de la provision pour prestations futures au cours de l'exercice résulte des opérations suivantes :

| | 2021 | 2020 |
|---|---------------|---------------|
| Variation de la provision : | | |
| Affaires nouvelles | 425 151 \$ | 613 004 \$ |
| Affaires en vigueur | (2 225 006) | (3 870 303) |
| | (1 799 855) | (3 257 299) |
| Changements d'hypothèses et de méthodologie | – | 1 238 000 |
| Variation nette de l'exercice | (1 799 855) | (2 019 299) |
| Solde de la provision au début | 15 771 351 | 17 790 650 |
| Solde de la provision à la fin | 13 971 496 \$ | 15 771 351 \$ |

Afin de valider son évaluation actuarielle des obligations de rentes en vigueur, la direction mandate des actuaires-conseils indépendants pour évaluer ce passif sur une base biennale. Conformément à cette pratique, la provision pour prestations futures a fait l'objet d'une évaluation actuarielle indépendante au 31 décembre 2020. Les tables d'espérance de vie et les autres hypothèses actuarielles utilisées lors de la dernière évaluation indépendante ont été utilisées par la direction pour déterminer la provision pour prestations futures au 31 décembre 2021.

Les opérations se rapportant à ces contrats de rentes viagères étant les seules activités du fonds des rentes viagères, les placements du fonds représentent la totalité des actifs auxquels est adossée la provision pour prestations futures. Ces placements sont investis distinctement selon la méthode de l'investissement guidé par le passif. La politique de placements et la composition du portefeuille tiennent compte des besoins estimatifs de liquidités futures pour rencontrer les obligations du fonds des rentes viagères et des risques liés à ce passif adossé à l'actif. Le portefeuille comprend des valeurs comportant les caractéristiques similaires à celles du passif.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2021

7. Solde de fonds du fonds de capitalisation affecté en permanence

Le solde de fonds du fonds de capitalisation affecté en permanence est constitué des dotations suivantes :

| | 2021 | 2020 |
|---|----------------------|---------------------|
| Fonds commémoratif Carmen Bordeleau | 4 452 363 \$ | 3 841 705 \$ |
| Fonds Jeanne | 1 631 649 | 1 407 862 |
| Fonds commémoratif Jean-Charles Clouet | 1 113 264 | 960 576 |
| Fonds Serkmet | 841 770 | 727 893 |
| Fonds commémoratif Eugène Beauregard | 834 657 | 720 181 |
| Fonds D ^r Dag Munro et Micheline Groleau | 717 467 | 619 064 |
| Fonds commémoratif Cécile Moussali | 233 374 | 201 366 |
| Fonds commémoratif Claire Langlois | 201 267 | 173 663 |
| Fonds commémoratif Maurice Picory | 173 002 | 149 274 |
| Fonds commémoratif Félix-Adolphe et Stella Senécal | 131 843 | 113 760 |
| | 10 330 656 \$ | 8 915 344 \$ |

En vertu de la politique adoptée par la direction quant à l'administration des montants affectés en permanence par des donateurs, le montant original affecté par un donateur est augmenté ou diminué en fonction de la variation de la juste valeur des placements liés à cette affectation. Au 31 décembre 2021, les montants originaux affectés par des donateurs totalisent 4 620 005 \$ (4 620 005 \$ au 31 décembre 2020).

8. Produits de placements

| | 2021 | 2020 |
|---|---------------------|---------------------|
| Intérêts et dividendes | 1 936 104 \$ | 1 703 754 \$ |
| Augmentation de la juste valeur | 4 264 429 | 4 150 549 |
| | 6 200 533 | 5 854 303 |
| Frais de gestion, de garde des valeurs et d'évaluation de performance | (283 968) | (247 290) |
| | 5 916 565 \$ | 5 607 013 \$ |

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2021

9. Ventilation des charges du fonds des programmes

| | 2021 | | |
|------------------------------------|--------------|----------------------------|----------------|
| | Programmes | Promotion et communication | Administration |
| Total avant répartition | 8 255 153 \$ | 1 190 030 \$ | 1 199 156 \$ |
| Répartition des charges communes : | | | |
| Masse salariale administrative | 130 387 | 126 560 | (256 947) |
| Services et autres consommables | 20 242 | 32 488 | (52 730) |
| Ressources physiques | 48 712 | 52 885 | (101 597) |
| | 199 341 | 211 933 | (411 274) |
| | 8 454 494 | 1 401 963 | 787 882 |
| Frais d'engagement du public | 175 612 | (175 612) | – |
| Total après répartition | 8 630 106 \$ | 1 226 351 \$ | 787 882 \$ |

| | 2020 | | |
|------------------------------------|--------------|----------------------------|----------------|
| | Programmes | Promotion et communication | Administration |
| Total avant répartition | 7 906 311 \$ | 1 294 551 \$ | 1 323 094 \$ |
| Répartition des charges communes : | | | |
| Masse salariale administrative | 121 352 | 138 877 | (260 229) |
| Services et autres consommables | 17 757 | 27 500 | (45 257) |
| Ressources physiques | 51 037 | 56 485 | (107 522) |
| | 190 146 | 222 862 | (413 008) |
| | 8 096 457 | 1 517 413 | 910 086 |
| Frais d'engagement du public | 149 058 | (149 058) | – |
| Total après répartition | 8 245 515 \$ | 1 368 355 \$ | 910 086 \$ |

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2021

10. Programmes

| | | | 2021 | 2020 |
|---|------------------------------|-------------------------|--------------|--------------|
| | Programmes internationaux | Programmes au Québec | Total | Total |
| Contributions | 5 206 694 \$ | 1 300 000 \$ | 6 506 694 \$ | 6 112 978 \$ |
| Évaluation des programmes, formation et renforcement des partenaires | 189 101 | 201 845 | 390 946 | 440 611 |
| Engagement du public | 139 453 | 35 076 | 174 529 | 178 179 |
| Suivi et accompagnement | 1 240 142 | 317 795 | 1 557 937 | 1 513 747 |
| | 6 775 390 \$ | 1 854 716 \$ | 8 630 106 \$ | 8 245 515 \$ |

11. Polices d'assurance vie

Le capital assuré au 31 décembre 2021, pour les polices d'assurance vie de donateurs dont la Fondation ou une des filiales est propriétaire et bénéficiaire, s'élève à 2 499 045 \$ (2 534 045 \$ au 31 décembre 2020) et sera comptabilisé lors du décès des donateurs.

12. Successions en voie de liquidation

Les actifs des successions en voie de liquidation dont la Fondation est liquidatrice sont détenus en fiducie jusqu'à ce qu'ils soient constatés. Au 31 décembre 2021, la valeur de ces biens s'élève à 1 986 280 \$ (1 908 846 \$ au 31 décembre 2020).

13. Régime de retraite

Le régime de retraite au bénéfice des employés de la Fondation est un régime à cotisations déterminées. Les obligations financières de la Fondation envers ce régime sont acquittées régulièrement et, au 31 décembre 2021, toutes les obligations ont été comptabilisées. La charge et le montant payé pour l'exercice s'élèvent à 122 562 \$ (128 599 \$ en 2020).

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2021

14. Engagements

Programmes

Les programmes favorisent le développement durable et s'étalent sur plusieurs exercices. Les engagements pris par la Fondation ou par les filiales pour le maintien des programmes en cours au-delà du 31 décembre 2021 sont les suivants :

| | |
|------|---------------------|
| 2022 | 1 894 106 \$ |
| 2023 | 1 439 355 |
| 2024 | 671 477 |
| 2025 | 143 762 |
| | 4 148 700 \$ |

Une partie importante du financement des programmes internationaux provient des gouvernement canadien et québécois. Une entente de financement a été conclue avec Affaires mondiales Canada (AMC) pour le projet PACIT pour les années 2021 à 2025 et deux autres pour les projet d'aide humanitaire dans l'Extrême-Nord du Cameroun et dans l'État de Borno au Nigéria pour les années 2021 à 2022. Une entente de financement a été conclue avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le projet d'adaptation des communautés aux changements climatiques au Burkina Faso pour les années 2021 à 2023 et une autre avec le ministère des Relations internationales et de la Francophonie pour le projet d'équité sociale pour les femmes au Burkina Faso pour les années 2019 à 2022. Les engagements liés à ces projets, inclus dans le total ci-dessus, sont de 3 620 107 \$ dont 3 091 021 \$ seront payés par les gouvernements.

Locaux administratifs et équipement

La Fondation est liée par un contrat de location de locaux administratifs minimalement jusqu'au 30 septembre 2025 et par des contrats de location d'équipement échéant jusqu'en novembre 2023, ce qui représente des engagements minimaux répartis comme suit :

| | |
|------|-------------------|
| 2022 | 89 380 \$ |
| 2023 | 86 359 |
| 2024 | 77 293 |
| 2025 | 57 970 |
| | 311 002 \$ |

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2021

15. Instruments financiers

En raison de ses actifs financiers, la Fondation est exposée aux risques suivants liés à l'utilisation des instruments financiers :

Risque de change

Un nombre important des programmes internationaux est réalisé en devises. La Fondation est donc exposée aux fluctuations des devises.

Les placements dans les titres mondiaux sont détenus par l'entremise d'unités d'un fonds de placement qui sont libellées en dollars canadiens. Cependant, les placements effectués par ce fonds le sont en devises. La Fondation est donc indirectement soumise à un risque de change.

La Fondation ne gère pas activement ce risque.

Risque de taux d'intérêt

Parmi les actifs de la Fondation, seuls les placements en titres à revenu fixe comportent un risque de marché découlant des variations de taux d'intérêt. La Fondation gère ce risque par les contraintes de sa politique de placements imposée aux gestionnaires de la caisse commune.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque découlant de la volatilité des cours des titres. La Fondation est exposée au risque de marché en raison de la détention d'actions et de participations dans des fonds communs de placement. Le niveau de risque actuel auquel est exposée la Fondation varie selon la conjoncture des marchés et la composition de l'actif.

Risque de crédit

Le risque de crédit maximal pour la Fondation est limité à la juste valeur des placements telle que présentée au bilan consolidé.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Renseignements supplémentaires :

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés

Fonds des programmes

| Exercice terminé le 31 décembre | 2021 | 2020 |
|---|---------------------|---------------------|
| Produits | | |
| Gouvernement canadien | 3 846 165 \$ | 4 623 713 \$ |
| Gouvernement québécois | 499 006 | 98 989 |
| Dons | 2 305 402 | 1 804 708 |
| Placements | 726 799 | 622 815 |
| | 7 377 372 | 7 150 225 |
| Charges | | |
| Programmes | 8 630 106 | 8 245 515 |
| Promotion et communication | 1 226 351 | 1 368 355 |
| Administration | 787 882 | 910 086 |
| | 10 644 339 | 10 523 956 |
| Insuffisance des produits par rapport aux charges | (3 266 967) | (3 373 731) |
| Virement du fonds de capitalisation pour soutenir les opérations de l'exercice | 3 468 147 | 3 571 783 |
| Variation du solde de fonds liée aux activités de l'exercice | 201 180 | 198 052 |
| Solde de fonds au début | 3 125 109 | 2 927 057 |
| Solde de fonds à la fin | 3 326 289 \$ | 3 125 109 \$ |
| Composé de : | | |
| Solde de fonds investi en immobilisations | 71 958 \$ | 109 366 \$ |
| Solde de fonds disponible pour maintenir un fonds de roulement et appuyer les engagements liés aux programmes | 3 254 331 | 3 015 743 |
| | 3 326 289 \$ | 3 125 109 \$ |

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Renseignements supplémentaires :

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés

Fonds des rentes viagères

| Exercice terminé le 31 décembre | 2021 | 2020 |
|---|----------------|-------------|
| Produits | | |
| Rentes souscrites | 634 777 \$ | 938 246 \$ |
| Placements | (364 749) | 2 321 142 |
| | 270 028 | 3 259 388 |
| Charges | | |
| Prestations aux titulaires de contrats | 1 679 883 | 1 821 932 |
| Variation de la provision pour prestations futures | (1 799 855) | (3 257 299) |
| Changements d'hypothèses et de méthodologie | – | 1 238 000 |
| Promotion et communication | 63 478 | 93 825 |
| Administration | 74 134 | 106 195 |
| | 17 640 | 2 653 |
| Excédent des produits sur les charges | 252 388 | 3 256 735 |
| Virement de l'excédent de l'exercice au fonds de capitalisation | (252 388) | (3 256 735) |
| Variation du solde de fonds liée aux activités de l'exercice | – | – |
| Solde de fonds au début | – | – |
| Solde de fonds à la fin | – \$ | – \$ |

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Renseignements supplémentaires :

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés

Fonds de capitalisation

| Exercice terminé le 31 décembre | 2021 | 2020 |
|--|----------------------|----------------------|
| Produits | | |
| Legs | 3 203 476 \$ | 1 933 246 \$ |
| Dons | 63 798 | 201 518 |
| Placements | 5 554 515 | 2 663 056 |
| | 8 821 789 | 4 797 820 |
| Charges | | |
| Promotion et communication | 326 729 | 212 676 |
| Administration | 150 479 | 103 114 |
| Primes d'assurance vie | 38 551 | 33 161 |
| | 515 759 | 348 951 |
| Excédent des produits sur les charges | 8 306 030 | 4 448 869 |
| Virement de l'excédent de l'exercice du fonds des rentes viagères | 252 388 | 3 256 735 |
| Virement au fonds des programmes pour soutenir les opérations de l'exercice | (3 468 147) | (3 571 783) |
| Variation du solde de fonds liée aux activités de l'exercice | 5 090 271 | 4 133 821 |
| Solde de fonds au début | 28 149 911 | 24 016 090 |
| Solde de fonds à la fin | 33 240 182 \$ | 28 149 911 \$ |
| Composé de : | | |
| Solde de fonds affecté en permanence | 10 330 656 \$ | 8 915 344 \$ |
| Solde de fonds affecté par la direction pour assurer la pérennité et soutenir le financement à long terme des programmes | 22 909 526 | 19 234 567 |
| | 33 240 182 \$ | 28 149 911 \$ |